

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1326)

**AMENDEMENT**

N ° AS3

présenté par

Mme Godard, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,  
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« prend en compte les »

les mots :

« est adapté aux »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à garantir l'équité territoriale et sociale dans le déploiement des territoires zéro chômeur de longue durée.

Le dispositif "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" doit bénéficier à l'ensemble du territoire national et notamment aux zones rurales, périurbaines, ultramarines et de Corse, qui sont trop souvent oubliées des politiques publiques.

L'objectif de cet amendement est donc d'adapter le cahier des charges aux spécificités des territoires dits "d'outre-mers" et de la Corse.

Il se propose ainsi de renforcer l'ambition de justice sociale de la proposition de loi.